



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

Séance du 28 juin 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-huit juin
à 20 heures 30, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Monsieur Denis TURREL,
au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière du 21 juin 2018

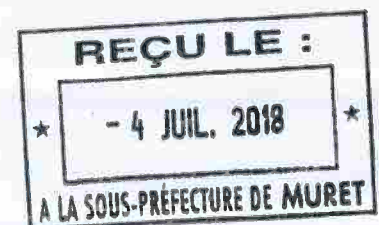
Délibération N°13 06 18	Modification des statuts du Syndicat Mixte MANEO
----------------------------	--

Etaient présents : AUDOUBERT Michel, BAGGIO Thierry(remplaçant de AUDOUBERT René), BARBERO Michel, BERET Marie-José (remplaçante de SENECLAUZE Christian), BAROUSSE Stéphane, BEDEL Philippe, BENARFA Ali, BROS Bernard, BRUN Karine, CARRASCO José, COSTES Alexandra, DEDIEU-CASTIES Françoise, DEJEAN Daniel, DEJEAN Henri, DUPONT Michèle, FERRAGE Pierre, FORGET Éric, GALY Maurice, GILAMA Chantal, GREGOIRE Anne-Marie, GRYCZA Daniel, LABORDE Amédée (remplaçant de GAY Jean-Louis), LEFEBVRE Patrick, LIBRET-LAUTARD Madeleine, MAILHOL Béatrice, MASSARUTTO Patrick, MAURY Robert (remplaçant de DEVIC henri), MESBAH-LOURDE Pascale, MICHEL Robert, RACCA Jean-Pierre, RIAND Sandrine, SALAT Éric, SEGUELA Jean-Louis, SUZANNE Colette, TURREL Denis, VIEL Pierre, VIGNES Michel

Pouvoirs : CAZARRE Max (pouvoir donné à BAROUSSE Stéphane), CESAR Jean-Claude (pouvoir donné à AUDOUBERT Michel), DANES Richard (pouvoir donné à FORGET Éric), DELSOUC Marc (pouvoir donné à GRYCZA Daniel), FEUILLERAC Jean-Paul (pouvoir donné à RIAND Sandrine), LEMASLE Patrick (pouvoir donné à DEJEAN Henri), MEDALE GIAMARCHI Claire (pouvoir donné à MAILHOL Béatrice), VEZAT-BARONIA Maryse (pouvoir donné à BARBERO Michel)

Etaient Excusés : BERNARD Marie-Christine, BIBES-PORCHER Ghislaine, BOUVIER Claude, CARRERE Gérard, COT Jean, DELAVERGNE Evelyne, FAUSTINI Marie-Claire, HALIOUA Jean-Louis, ISRAEL Pierre, LEBLANC Daniel, NAYA Anne-Marie, TEMPESTA Marie-Caroline,

Secrétaire de séance : SALAT Éric



OBJET : Modification des statuts du Syndicat Mixte MANEO

Par courrier du 14 mai 2018, la Communauté de Communes du Volvestre a été saisie par le Syndicat Mixte MANEO afin d'approuver la modification statutaire votée par délibération du 10 avril 2018, portant sur l'article 1 « Création du Syndicat » et l'article 5 « Composition du Conseil ».

Cette modification des statuts permet d'intégrer les adhésions de la communauté de communes de la Save au Touch et Lauragais Revel Sorèzois et de la communauté d'agglomération « Muretain Agglo », approuvées par arrêté préfectoral du 21 février 2018.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-18 du Code Général des Collectivités territoriales, la Communauté de Communes du Volvestre dispose d'un délai de 3 mois à compter de la notification pour se prononcer sur cette modification des statuts. A défaut, la décision sera réputée favorable.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 21 juin 2018,

Entendu l'exposé du Président,

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER la modification des statuts du Syndicat Mixte MANEO telle qu'approuvée par arrêté préfectoral du 21 février 2018, permettant l'intégration des adhésions de la communauté de communes de la Save au Touch et Lauragais Revel Sorèzois et de la communauté d'agglomération « Muretain Agglo ».
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à notifier la présente décision à Monsieur le Président du Syndicat Mixte MANEO.

Pour copie conforme,
Adopté à l'unanimité

Le Président,

Denis TURREL



Délibération publiée,
transmise au Représentant
de l'Etat et certifiée exécutoire
à compter du 04/07/2018